

Mesures et postes divers

A) Les fusions d'écoles

<u>Aire-sur-la-Lys</u> - Arques "Kergomard" maternelle - Arques "Jules-Ferry" élémentaire	<u>Arras 1</u> - Arras "Victor-Hugo" maternelle - Arras "Georges-Brassens" maternelle
<u>Auchel</u> - Cauchy-à-la-Tour "Georges-Morel" maternelle - Cauchy-à-la-Tour "Léopold-Parent" élémentaire	<u>Auchel</u> - Lapugnoy "Les Cinq Pétales" maternelle - Lapugnoy "Les Marronniers" élémentaire
<u>Béthune 1</u> - Fouquières-les-Béthune "Yves-Duteil" maternelle - Fouquières-les-Béthune "Yves-Duteil" élémentaire	<u>Béthune 1</u> - Locon "Louis-Blaringhem" maternelle - Locon élémentaire
<u>Calais 1</u> - Calais "Pauline-Kergomard" maternelle - Calais "Montréal" élémentaire	<u>Calais 1</u> - Calais "Les Fleurs" maternelle - Calais "Washington" élémentaire
<u>Calais 2</u> - Calais "Michelet" maternelle - Calais "Virval" élémentaire	<u>Calais 2</u> - Calais "Les Cascades" maternelle en REP+ - Calais "Mouchotte" primaire en REP+
<u>Hénin-Beaumont</u> - Drocourt "Françoise-Dolto" maternelle en REP - Drocourt "Maurice-Thorez" élémentaire en REP	<u>Hesdin</u> - Campagne-les-Hesdin "Le Chat Botté" maternelle - Campagne-les-Hesdin élémentaire
<u>Lens</u> - Lens "Georges-Lapierre" maternelle en REP+ - Lens "Georges-Lapierre" élémentaire en REP+	

B) Les RPI

Arras 2	<u>RPI n° 13</u> (Barastre élémentaire, Le Transloy élémentaire et Rocquigny maternelle) Mise en place d'une direction unique élémentaire à 3 ou 4 classes à l'école élémentaire de Barastre <u>RPI n° 59</u> (Chérisy élémentaire, Fontaine-lez-Croisilles élémentaire, Guemappe élémentaire, Héninel élémentaire et Wancourt maternelle) Mise en place d'une direction partielle élémentaire à 5 classes à l'école de Chérisy (pour Chérisy, Guemappe, Héninel et Wancourt) au lieu des directions partielles entre Chérisy et Héninel et entre Guemappe et Wancourt et direction autonome pour l'école de Fontaine-lez-Croisilles
----------------	--

	Transformation du poste de directeur en poste élémentaire à l'école de Guemappe. <u>RPI n° 75</u> (Bullecourt élémentaire, Ecooust-saint-Mein "Jean-Moulin" maternelle et Noreuil élémentaire) Mise en place d'une direction unique élémentaire à 4 ou 3 classes à l'école élémentaire de Bullecourt (au lieu d'une direction partielle élémentaire à 2 classes à l'école de Bullecourt (pour Bullecourt et Noreuil) et direction autonome maternelle à 2 classes à l'école d'Ecooust-saint-Mein) <u>RPI N° 67</u> (Dury primaire : 1 poste maternel et 1 poste élémentaire et Haucourt élémentaire : 1 poste élémentaire (fermeture du poste élémentaire – fermeture de l'école) Dissolution du RPI intracommunal n°67 <u>RPI n° 158</u> (Rumaucourt primaire, Saudemont primaire et Récourt commune sans école) Extension du RPI n° 158 à la commune de Dury école élémentaire avec 1 poste élémentaire <u>RPI n° 54</u> (Boiry-notre-Dame élémentaire, Eterpigny élémentaire, Hamblain-les-Prés école primaire, Rémy élémentaire et Vis-en-Artois maternelle) Extension du RPI n° 54 à la commune de Haucourt commune sans école
Etaples-sur-Mer	<u>RPI n° 46</u> (Alincthun maternelle application, Bournonville élémentaire application, Henneveux élémentaire application et Nabringhem élémentaire application – direction unique élémentaire d'application à 4 classes à Henneveux. Transformation de l'école élémentaire d'application en école élémentaire ordinaire à Henneveux (départ en retraite du directeur) Transformation de l'école maternelle d'application en école maternelle ordinaire à Alincthun Transformation de l'école élémentaire d'application en école élémentaire ordinaire à Bournonville Transformation de l'école élémentaire d'application en école élémentaire ordinaire à Nabringhem.
Arras 4	<u>RPI n° 77</u> (Lignereuil élémentaire, Manin maternelle, Noyelle-Vion élémentaire, Beaufort-Blavincourt et Givenchy-Le-Noble communes sans école) Direction unique élémentaire à 3 classes à l'école de Noyelle-Vion Dissolution du RPI intracommunal n°77 - Manin : fermeture de l'école maternelle - Lignereuil : intègre le RPC n°3

	- Noyelle-Vion : intègre le RPI n°27 <u>RPI n° 27</u> (Hermaville élémentaire, Izel-les-Hameaux maternelle et Tilloy-les-Hermaville élémentaire) Direction unique élémentaire à 6 classes à l'école d'Hermaville Extension du RPI n° 27 à la commune de Noyelle-Vion (1 poste de direction élémentaire devient direction autonome) Direction partielle élémentaire à 6 classes à l'école d'Hermaville (au lieu d'une direction unique élémentaire à 6 classes)
Arras 4 et Saint-Pol-sur-Ternoise	<u>Création d'un R.P.C.</u> <u>RPI n° 3</u> – Arras 4 (Berlencourt "le Cauroy" élémentaire, Estrée-Wamin maternelle, Liencourt élémentaire, Berlancourt "Centre", Denier, Magnicourt-sur-Canche et Sars-le-Bois communes sans école) <u>RPI n° 38</u> – Arras 4 (Ivergny élémentaire, Sus-saint-Léger primaire, Warluzel élémentaire, Beaudricourt, Coullemont et Le Souich communes sans écoles) <u>RPI n° 39</u> – Arras 4 (Sombrin élémentaire et Grand-Rullecourt commune sans école) <u>RPI n° 47</u> – Saint-Pol (Houvin-Houvigneul élémentaire, Rebreuve-sur-Canche maternelle, Cannettement et Rebreuviette communes sans école) Création d'un RPC n° 3 à l'école de Berlencourt "Le Cauroy" (RPI n° 3) : avec 4 postes d'enseignants maternels et 10 postes d'enseignants élémentaires fermeture des R.P.I. n° 38, 39, 47 et intégration de la commune de Lignereuil du R.P.I. n° 77 (RPI dissous)

C) ULIS école

Arras 3	Transfert du poste d'Ulis école option D (TFC) de Vitry-en- Artois "Hugo-Pasteur" primaire vers Brebières "Curie-Pasteur" élémentaire
Calais 1	Transfert du poste d'Ulis école option B (TFV) de Calais "Condé" école élémentaire en REP+ vers Calais "Montréal" élémentaire.
Henin-Beaumont	Création d'un poste d'Ulis école option D (TSA) à Hénin-Beaumont "Guy-Mollet" élémentaire.

D) Les postes d'Application

Arras 1	Transformation du poste de directeur d'application en poste de directeur ordinaire à l'école primaire d'application "Hippodrome" d'Arras – l'école primaire d'application devient une école primaire ordinaire. Transformation du poste de directeur d'application en poste de directeur ordinaire à l'école élémentaire d'application "Raoul-François" d'Arras – l'école élémentaire d'application devient une école élémentaire ordinaire.
Boulogne 2	Transformation du poste de directeur d'application en poste de directeur ordinaire à l'école élémentaire d'application "Les Tilleuls" d'Outreau – l'école élémentaire d'application devient une école élémentaire ordinaire.

E) Les postes de CPC

circonscription d'Avion	Transformation du poste de C.P.C. E.P.S. en poste de C.P.C. Généraliste
Circonscription de Montreuil-sur-Mer	Transformation du poste de C.P.C. E.P.S. en poste de C.P.C.

F) Les postes chargés de mission FC

Transformation du poste de "chargé de mission FC" en poste de conseiller pédagogique auprès de l'IA.DASEN-1D

G) Transformation BDFC → BD

Pour régularisation : transformation de 20 postes de BDFC en écoles en postes de BD

Arras	"Pierre-Curie" élémentaire "Hippodrome" primaire "Oscar-Cléret" élémentaire application
Béthune	"Victor-Hugo" élémentaire en REP "Jules-Michelet" élémentaire

Boulogne	"Femelant-Dezoteux" élémentaire "Deseille" élémentaire en REP
Bruay	"Caudron" élémentaire en REP "Centre" élémentaire
Calais	"Montréal" élémentaire "Sévigné-Vauxhall" élémentaire
Lens	"Thérèse-Cauché" primaire en REP+ "Georges-Lapierre" élémentaire en REP+ "Marie-Curie" élémentaire en REP+ "Voltaire" élémentaire en REP+ "Louis-Pasteur" élémentaire en REP+
Montreuil	"Les Remparts" maternelle "Victor-Hugo" élémentaire
Saint-Omer	Lamartine" primaire Charles-Perrault" primaire

H) Jeunesse en plein air

Conservation de 0.25 poste de décharge

I) Les postes d'ASH

	<u>pour régularisation</u>
	Retrait du demi-poste d'adjoint spécialisé option D à : - Arras "Jean-Jaurès" I.M.E (La vie Active) <u>Béthune</u> <u>Ecole élémentaire spécialisée "Sévigné" et IEM "Sévigné" de Béthune</u> <u>Ecole élémentaire spécialisée et IEM</u>
Arras ASH	- Retrait du poste de directeur spécialisé implanté à l'école élémentaire spécialisée "Sévigné" - Création d'un poste de directeur ordinaire - Retrait d'un poste d'enseignant élémentaire - Transformation de l'école élémentaire spécialisée "Sévigné" en une école élémentaire ordinaire avec 5 postes élémentaires et d'1/4 de décharge. - Création d'une unité d'enseignement au sein de l'IEM "Sévigné" par transfert de 4 postes spécialisés option C actuellement implantés à l'école élémentaire "Sévigné" (1 poste d'adjoint déchargeant le directeur spécialisé ; 3 postes d'adjoints Ulis C) - Dotation de l'unité d'enseignement de 0,25 ETP d'adjoint spécialisé supplémentaire au titre de l'accompagnement.
Calais ASH	Création d'un poste d'adjoint spécialisé option D à : - Calais "Le Lutin des Bleuets" I.M.E (A.P.E.I)

	Transfert du poste d'adjoint spécialisé option D de : - Camiers "Les Tourterelles" maternelle vers - Camiers hopital de jour petits "Calmette" I.D.A.C (IDAC)
Lens ASH	Création d'un poste d'adjoint spécialisé option D à : - Carvin "Du Carembault" I.M.E. (APEI Henin-Carvin) - Liévin "Jean-Ferrat" I.T.E.P. (La vie active) Transformation du poste de directeur spécialisé en poste d'adjoint spécialisé option D à : - Lens "La Passerelle" I.M.E. (EPDAHAA)

J) Psychologue scolaire et enseignant référence ASH

Retrait de trois postes de psychologue scolaire ASH pour créer trois postes d'enseignant référent ASH :

- 1 poste sur Arras ASH à Divion
- 1 poste sur Calais ASH à Ardres
- 1 poste sur Lens ASH à Loos-en-Gohelle